

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'IMMOBILIER (CCNI)
(Brochure JO n°3090 – IDCC 1527)
Avenant n° 111 du 12 juin 2026 modifiant
l'Annexe II relative aux « Salaires et à la prime d'ancienneté »

Les partenaires sociaux conviennent des dispositions suivantes :

ARTICLE 1
Salaires

Le présent avenant a pour objet de fixer, à compter du 1^{er} juin 2026, le salaire minimum brut annuel du niveau E1 pour l'ensemble des salariés classés à ce niveau dans les entreprises de la branche de l'immobilier à 24 272€.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, cette grille s'applique également aux résidences de tourisme.

En conséquence, le salaire minima brut annuel sera fixé comme suit pour chaque niveau :

NIVEAU	Salaire minimum brut annuel *
E1	24 272 €
E2	24 428 €
E3	25 080 €
AM1	25 569 €
AM2	26 415€
C1	28 333 €
C2	36 932 €
C3	44 221 €
C4	49 800 €

* sur 13 mois, hors prime d'ancienneté

E = Employé ; AM = Agent de Maîtrise ; C = Cadre

ARTICLE 2

De plus, conformément à l'article L. 2261-23-1 du Code du travail, les partenaires sociaux précisent que cet avenant s'applique de la même manière aux entreprises de moins de 50 salariés et aux entreprises de 50 salariés et plus.

Par ailleurs, les parties rappellent que tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

ARTICLE 3

En cas d'évolution significative de la situation économique, notamment au regard de l'inflation, des niveaux de salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), des conditions économiques du secteur, les partenaires sociaux conviennent d'inscrire à l'ordre du jour de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), l'examen d'un éventuel réajustement de la grille des salaires conventionnels.

ARTICLE 4

Les parties conviennent de demander l'extension du présent avenant dans les meilleurs délais.

Fait à Paris, le 24 juin 2026.

ORGANISATIONS PATRONALES REPRESENTATIVES :

Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM)
Jérôme DE CHAMPSAVIN

**Syndicat National des Professionnels
Immobiliers (SNPI)**
Jean Eudes DU MESNIL

L'UNION des Syndicats de l'Immobilier (UNIS)
Jean Luc JOUAN

SYNDICATS DE SALAIRES REPRESENTATIFS:

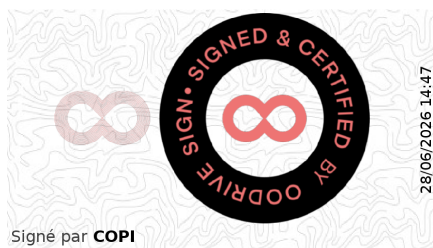
CFDT Services
Luc TOUCHET

CFE - CGC - SNUHAB
Philippe PONS

CFTC-CSFV
Bruno GUITON

CGT Services
Christian SAFFACHE

**FEDERATION DES COMMERCE
DISTRIBUTION ET SERVICES UNSA**
Fatiha HIRAKI



∞drive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.

Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

